



## Compte-Rendu du Conseil Municipal Mairie de Saint-Laurent

L'an deux mille vingt, le samedi vingt-trois février à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Laurent.

Date de convocation : le 04/06/2020.

Date d'affichage : le 04/06/2020.

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

**PRESENTS** : AVOUAC Boris, GRAF Thomas, HUBRECHT Laetitia, LENEVEU Nicolas, MARECHAL Aurélie, MATTELIN Fabien, MIEUSSET Sonia, NOUASSRIA Eva, PENHOUEÛT Anthony, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, POLLET Elodie, PUIS Xavier, RIN Kévin, SAUTOUR Laure, VEDRINE Marie

Madame NAOUSSRIA Eva a été nommée secrétaire de séance.

---

### Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du conseil du 23 mai 2020
2. Vote des comptes administratifs 2019
3. Vote des comptes de gestion 2019
4. Affectation des résultats 2019
5. Constitution des commissions municipales
6. Détermination du nombre de membres délégués du CCAS
7. Désignation des membres du CCAS
8. Désignation des représentants à la fédération nationale des Communes forestières
9. Désignation d'un avocat

---

### *Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 19h02*

#### **1. Approbation du compte rendu du conseil du 23 mai 2020**

Approbation à l'unanimité.

#### **2. Vote des comptes administratifs 2019**

Le Conseil municipal délibérant sur le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2019, dressé par Monsieur le Maire.

- o Section de Fonctionnement
  - Recettes

	Réalisé	Evolution
CA 2018	646 373,14 €	6,69%

<b>CA 2019</b>	692 692,25 €			
Compte	Objet	CA 2018	CA 2019	%
73111	Contributions directes	181 436,00 €	192 035,00 €	6%
7473	Département - Subventions diverses (Fond Genevois)	164 120,00 €	177 407,00 €	8%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de public	74 142,00 €	81 889,00 €	10%
7411	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	46 908,00 €	46 241,00 €	-1%
752	Revenus des immeubles	36 211,83 €	24 879,56 €	-31%
7067	Activités périscolaires - Participations reçues des familles	30 099,50 €	39 892,05 €	33%

- Dépenses

	Réalisé	Evolution
CA 2018	551 518,60 €	2,76%
CA 2019	567 191,33 €	

Compte	Objet	CA 2018	CA 2019	%
012	Charges de personnel	192 132,52 €	195 247,79 €	2%
739221	Reversement FNGIR	45 107,00 €	45 107,00 €	0%
615231	Entretien des voies et réseaux	36 066,76 €	29 287,70 €	-19%
653...	Indemnités, frais de mission, et de formation des maires, adjoints, conseillers	31 165,36 €	33 079,49 €	6%
6553	Service incendie SDIS	23 364,00 €	23 364,00 €	0%
60621	Combustibles (gaz fioul chauffage)	20 909,50 €	15 870,73 €	-24%

- Section d'investissement

- Recettes

	Réalisé	Evolution
CA 2018	254 274,06 €	4,42%
CA 2019	266 026,58 €	

Compte	Objet	CA 2018	CA 2019	%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	218 570,81 €	218 394,72 €	-0,08%
13	Subventions d'investissement reçues	11 502,00 €	5 850,00 €	-49%
10222	F.C.T.V.A.	9 736,00 €	17 603,00 €	81%
10226	Taxe d'Aménagement	6 569,81 €	21 614,51 €	229%

- Dépenses

	Réalisé	Evolution
CA 2018	280 889,25 €	-0,29%
CA 2019	280 067,10 €	

Compte	Objet	CA 2018	CA 2019	%
2315	Travaux VRD et Réseaux	116 577,38 €	68 249,22 €	-41%
2135	Maison des Associations de Sonnex	36 080,02 €	615,00 €	-98%
2117	Bois et Forêts	25 954,01 €	30 927,29 €	19%
2128	Autres agencements et AMGT terrains - City Stade	11 112,84 €	70 076,40 €	531%
1641	Emprunts	19 650,96 €	19 884,72 €	1%
202	Révision du Plu	13 452,00 €	23 241,60 €	73%

A l'unanimité :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019 ;
- Constate, les différentes dépenses et recettes, ainsi que le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019,

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	692 692,25 €	266 026,58 €
<i>dont excédent</i>	<i>30 000,00 €</i>	<i>25 184,46 €</i>
Dépenses	567 191,33 €	280 067,10 €

<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019</b>	125 500,92 €	<b>-14 040,52 €</b>
---	--------------	---------------------

- Adopte le compte administratif 2019 du Budget Principal.

### 3. Vote des comptes de gestion

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Chiffres du Compte de gestion 2019	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	35 525,69€		- 14 040,52€	-10 341,23€	11 143,94€
Fonctionnement	238 053,49€	208 053,49€	125 500,92€	39 366,12€	194 867,04€
<b>TOTAL</b>	<b>273579,18€</b>	<b>208 053,49€</b>	<b>111 460,40€</b>	<b>29 024,89€</b>	<b>206 010,98€</b>

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal du Budget Principal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 4. Affectation des résultats 2019

BUDGET PRINCIPAL					
AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2019					
<b>INVESTISSEMENT</b>			<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Recettes	266 026,58 €		Recettes	692 692,25 €	
Dont report 2018 - 001	25 184,46 €		Dont report 2018 - 002	69 366,12 €	
Dont report 2018 - 1068	218 394,72 €		Dépenses	567 191,33 €	
Dépenses	280 067,10 €		<b>SOLDE</b>	<b>125 500,92 €</b>	
<b>SOLDE</b>	<b>-14 040,52 €</b>				
<b>AFFECTATION AU 001</b> <b>Recette Investissement N+1</b> -14 040,52 €		<b>AFFECTATION AU 1068</b> <b>Recette Investissement N+1</b> 95 500,92 €		<b>AFFECTATION AU 002</b> <b>Recette Fonctionnement N+1</b> 30 000,00 €	
<b>Pour financer les dépenses d'investissement</b> -14 040,52 € 95 500,92 € <b>81 460,40 €</b>		<b>Pour financer les dépenses de fonctionnement</b> <b>30 000,00 €</b>			

Le Conseil municipal, après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2019 dans cette même séance, constatant que le compte administratif 2019 présente :

- un excédent de fonctionnement de 125 500,92 €uros,
- un déficit d'investissement de 14 040,52 €uros,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019 lors du vote du budget primitif 2020, Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de 2019 comme suit :

Excédent de fonctionnement :

002 Excédent antérieur reporté fonctionnement : 30 000,00 €uros

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 95 500,92 €uros

## **5. Constitution des commissions municipales**

M. le Maire a nommé 5 commissions municipales distinctes :

- La commission d'urbanisme et des bâtiments communaux : Projet de développement cohérent et durable du cœur du village avec en parallèle le projet d'agrandissement de l'école.  
Sont proposés : MATTELIN Fabien, SAUTOUR Laure, LENEVEU Nicolas, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe et GRAF Thomas.
- La commission de la forêt, des chemins forestiers, routes et chemins communaux : Saint-Laurent s'étend sur 500 hectares de forêts dont 300 communaux et 200 privés. Le but de cette commission est de surveiller les coupes et le bon entretien des forêts avec un projet pour faire passer des damiers sur les chemins de forêt afin d'éclaircir la route. L'entretien des voiries et des fossés fait également partie de cette commission. Un avant-projet est lancé avec l'étude d'une route qui passerait sur le haut du village. Sont proposés : PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, GRAF Thomas, MARECHAL Aurélie et SAUTOUR Laure.
- La commission scolaire et jeunes : La commission possède plusieurs missions dont les plus urgentes sont d'assurer la bonne communication entre le corps enseignant et les parents d'élèves, l'agrandissement de l'école et la préparation de la prochaine rentrée.  
Sont proposés : PUIS Xavier, SAUTOUR Laure, POLLET Elodie, HUBRECHT Laetitia et NOUASSRIA Eva.
- La commission communication et environnement Projet de citoyenneté active avec la mise en place de réunions de quartier et l'ouverture du site internet. Organisation d'une distribution de prospectus afin d'annoncer la nouvelle équipe. En ce qui concerne l'environnement, le but de s'approprier les projets avec la CCPR tel que celui d'une piste cyclable. Il sera aussi question de développer une réflexion écoresponsable avec des projets de mobilité douce, de ferme pédagogique ou encore de mise en place de compostes municipaux.  
Sont proposés : VEDRINE Marie, RIN Kevin, HUBRECHT Laetitia, MIEUSSET Sonia et NOUASSRIA Eva.
- La commission des finances : Il est primordial pour la commission des finances d'effectuer un travail de compréhension et de développer une vision sur le long terme tout au long du mandat.  
Sont proposés : AVOUAC Boris, HUBRECHT Laetitia, LENEVEU Nicolas, MARECHAL Aurélie et PUIS Xavier.

## **6. Détermination du nombre des membres délégués du CCAS**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer, en application de l'article 7 modifié du décret n° 95-562 du 06 mai 1995, le nombre des membres délégués du Conseil Municipal qui composeront la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale et à les désigner.

Ces membres (entre 4 et 8) seront élus pour 6 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, porte à 5 le nombre des membres élus du CCAS et à 5 le nombre des membres nommés du CCAS.

## **7. Désignation des membres du CCAS**

Monsieur le Maire rappelle que les membres élus du CCAS sont désignés en son sein par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste étant candidate, le Conseil municipal nomme pour 6 ans, les délégués suivants :

\*Madame Sonia MIEUSSET, conseillère municipale

\*Monsieur Kévin RIN, conseiller municipal

\*Madame Aurélie MARECHAL, conseillère municipale

\*Madame Laetitia HUBRECHT, conseillère municipale

\*Madame Eva NOUASSRIA, conseillère municipale

Il est précisé que Monsieur le Maire est Président de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale et il est demandé à Monsieur le Maire de nommer cinq autres membres.

## **8. Désignation des représentants à la fédération nationale des Communes forestières**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est adhérente à l'Association des Communes Forestières. Afin de représenter la commune, il convient de procéder à la désignation de deux délégués forêt.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les délégués forêt comme suit :

- Titulaire : Monsieur Jean-Christophe PERNET-MUGNIER, Adjoint au Maire.
- Suppléant : Monsieur Thomas GRAF, Conseiller municipal.

## **9. Désignation d'un avocat**

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu par courrier recommandé, un recours contre le PLU déposé devant le tribunal administratif de Grenoble, par M. SCARAMUZZINO et Mme BRUNO.

Ce recours est formé en vue de l'annulation de la délibération du 03/10/19 approuvant le PLU pour modifier le classement de M. SCARAMUZZINO et Mme BRUNO.

Il convient que la commune soit représentée et défendue devant le tribunal administratif de Grenoble.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
Décide de désigner Maître DURAZ Karen (CLDAA Société d'avocats Cabinet LIOCHON-DURAZ - 129 Rue Sommeiller 73000 CHAMBERY) comme avocate pour représenter et défendre les intérêts de la Commune et autorise Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des actes et diligences nécessaires pour mener à bien cette procédure.

#### **10. Points divers**

- L'ouverture de la nouvelle boulangerie de Saint-Laurent est prévue pour début septembre 2020.
- L'inauguration du site internet de Saint-Laurent est prévue pour septembre 2020.
- Un terrain municipal situé derrière le pont de la voie ferrée a été proposé pour l'implantation de l'antenne relais. L'étude du sol est en cours.
- Projet de l'extension de l'école : 14 architectes ont répondu à l'appel d'offres, les dossiers sont étudiés pour choisir un architecte dans le mois de juin.

***Fin de la séance à 21h05***